Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260210-2026_28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET : Redistribution aux communes de la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance

N° 2026-28

L'an deux mille vingt-six

Le 10 février, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à La Dominelais, sous la présidence de M. MINIER.

. les conseillers communautaires
MM. AUBRY, BERTIN, BERTON, BOURASSEAU, BRIZARD, BRULLE, DREAN, EON, GAUDICHON, GENDROT, GOHIER, GOUR, HAMON, LECLERC (arrivé à la délibération n°26), LESUR, LOUAPRE, MACE, MARTIN, MELLET, MINIER, MORICEAU, RIFFAULT, RINFRAY, ROGER, ROUX, ROUXEL, SOLLIER, VACHEROT.

. pouvoirs

Mme Catherine ALLAIN	à	M. Guy RINFRAY
M. David JUGAN	à	Mme Nathalie ROUXEL
M. Thierry LASSALLE	à	Mme Laurence ROUX
M. Laurent LE GUEHENNEC	à	Mme Jacqueline SOLLIER
M. Jean-Yves LECLERC	à	Mme Myriam GOHIER (jusqu'à la délibération n°25)

DATE DE CONVOCATION : le 02/02/2026

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**28**
Votants	**32**

Mme DRÉAN a été désignée Secrétaire de séance.

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu le courrier du ministère chargé des transports informant Bretagne Porte de Loire Communauté de l'attribution d'une recette au titre du douzième de la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance ;

Vu les données de longueur de voirie issues de la Dotation Globale de Fonctionnement au 1er janvier 2026 ;

Vu l'avis du bureau communautaire réuni le 3 février 2026 ;

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260210-2026_28-DE

Considérant que Bretagne Porte de Loire Communauté a perçu, au mois de décembre 2025, un montant de 61 579 € au titre de cette taxe,

Considérant que le Conseil communautaire dispose d'un délai de deux mois à compter du 16 décembre 2025 pour délibérer de manière obligatoire sur la répartition et le reversement de cette enveloppe aux communes au cours de l'année 2026 ;

Considérant que cette enveloppe est versée aux EPCI et doit être partiellement reversée aux communes, en tenant compte des modalités d'exercice de la compétence voirie et des longueurs de voirie communales ;

Considérant qu'il est proposé de moduler cette répartition en intégrant la voirie des zones d'activités entretenues par Bretagne Porte de Loire Communauté, puis en tenant compte des longueurs de voirie DGF des communes afin d'établir un coefficient de répartition servant de base au calcul des montants à reverser ;

Douzième de taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance

ANNEE	MONTANT PERCU PAR BPLC A			
2025	61 579,00 €			
		longueur de voirie en mètres (DGF 01/01/2025)	% voirie sur BPLC	Répartition du montant à reverser
CC BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE	voirie ZAI	33750	3%	1 658,83 €
BAIN DE BRETAGNE	voirie communale	240096	19%	11 800,81 €
CHANTELOUP	voirie communale	38644	3%	1 899,37 €
CREVIN	voirie communale	47420	4%	2 330,71 €
ERCE EN LAMEE	voirie communale	81301	6%	3 995,98 €
GRAND FOUGERAY	voirie communale	134030	11%	6 587,63 €
LALLEU	voirie communale	28086	2%	1 380,44 €
LA BOSSE DE BRETAGNE	voirie communale	24139	2%	1 186,44 €
LA COUYERE	voirie communale	18253	1%	897,14 €
LA DOMINELAIS	voirie communale	93480	7%	4 594,58 €
LA NOE BLANCHE	voirie communale	78660	6%	3 866,17 €
LE PETIT FOUGERAY	voirie communale	21649	2%	1 064,06 €
LE SEL DE BRETAGNE	voirie communale	16950	1%	833,10 €
PANCE	voirie communale	51482	4%	2 530,36 €
PLECHATEL	voirie communale	97871	8%	4 810,40 €
POLIGNE	voirie communale	30757	2%	1 511,72 €
SAULNIERES	voirie communale	29340	2%	1 442,07 €
SAINTE ANNE SUR VILAINE	voirie communale	64187	5%	3 154,82 €
SAINT SULPICE DES LANDES	voirie communale	29527	2%	1 451,26 €
TEILLAY	voirie communale	48893	4%	2 403,11 €
TRESBOEUF	voirie communale	44354	4%	2 180,02 €
		1252869	**100%**	**61 579,00 €**

Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260210-2026_28-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE la répartition du produit de la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance,

- AUTORISE le Président à ordonnancer le reversement des sommes correspondantes aux communes membres de Bretagne Porte de Loire Communauté au cours de l'année 2026.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE